

Déclaration de camp

du/des groupe(s)

- la colonie
- la meute
- la troupe
- la patrouille
- l'unité
- le clan

déclare(ent) camper du: _____ au _____ à _____

sous la responsabilité du chef de camp _____





@

il est assisté par: * _____
(voir page 2)

Un congé-jeunesse a été sollicité pour: _____

Dans le cadre de la formation du candidat _____

Départ :

	Date	Heures	Lieu
--	------	--------	------

Retour :

	Date	Heures	Lieu
--	------	--------	------

Nombre approximatif de participants : _____ Nombre de chefs : _____

Médecin le plus proche : _____  _____  112


Pharmacie la plus proche : _____  _____  1830

Renseignements sur le home / terrain : _____
Nom du home

Emplacement ou adresse du home



Home

Téléphone où vous pouvez être contactés pendant toute de la durée du camp  _____

Pour être valable toute déclaration doit être accompagnée:

- d'une copie de l'invitation envoyée aux participants
- de l'annexe I: Programme détaillé comprenant
 - explications sur les jeux d'extérieurs (endroit, trajet, déroulement, fiche technique)
 - une carte topographique indiquant l'emplacement du home et les terrains des jeux extérieurs (grand-jeu, jeu de ville et de nuit, ...)
- de l'annexe II: Menu et Budget
- pour les activités de formation une copie de celle-ci ainsi que toutes les annexes sont à envoyer au responsable de la formation

Déclaration de camp

Explications

- * Les assistants qui ne sont ni membres de notre fédération, ni d'une autre association guides et scouts luxembourgeoises, doivent obligatoirement être affiliés, avant le début de l'activité, comme membres avec l'accord du chef d'unité et du chef de groupe. A défaut d'être affiliés comme membres, ils ne sont pas couverts par l'assurance Responsabilité Civile de la FNEL.

- **Camp, Week End, Hike - règle générale**

Tout camp, Week End ou hike doit être annoncé au Commissariat au programme de la fédération sur formulaire spécial adressé à l'adresse officielle de la branche au moins 15 jours avant le départ. Tout camp, Week End ou hike est placé sous la direction d'un chef breveté. Le commissaire de branche délivre l'autorisation de camper au nom du Commissariat au programme.

- **Camp à l'étranger**

Pour les camps à l'étranger la déclaration doit être envoyée au moins 30 jours avant le départ au commissaire au programme. Pour un camp à l'étranger le chef de camp doit obligatoirement avoir l'âge de la majorité civile du pays de destination. L'autorisation de camp est délivrée par le commissaire au programme. Après réception de celle-ci le chef de camp peut se procurer une lettre de recommandation internationale auprès du Commissaire international.

- **Déclarations de camp interbranches**

Tout camp de groupe doit être annoncé au Commissariat au programme de la fédération sur formulaire spécial à l'adresse du commissaire au programme au moins 15 jours avant le départ. L'autorisation de camp sera donnée par le commissaire au programme.

- **Déclarations de camp intergroupes**

Afin de limiter l'envoi de formulaires administratifs tout camp organisé par plusieurs colonies, meutes, troupes, unités, clans peut être annoncé au Commissariat au programme de la fédération en utilisant un seul formulaire à envoyer à l'adresse officielle de la branche respective; pour être valable cette déclaration unique devra obligatoirement porter toutes les signatures requises en l'occurrence celles de tous les chefs de groupe des groupes impliqués.

- **Sorties et Jeux de nuit**

Les sorties/jeux de nuit sont annoncés au commissaire de branche 15 jours (7 jours pour un jeu de nuit) à l'avance, en envoyant une copie de la convocation envoyée aux participants et un descriptif général de l'activité à l'adresse officielle de la branche.

- **Rapport de Week End / Camp**

Un rapport de camp sur formulaire spécial doit parvenir au Commissariat au programme 15 jours après la fin de l'activité.

- **Activités de formation**

Les activités qui se déroulent dans le cadre de la formation pour chefs, organisées par les candidats, doivent être déclarées au commissaire de branche au moins 15 jours avant l'activité. Une copie de la déclaration ainsi que toutes les informations sollicitées par l'équipe de formation sont à envoyer au secrétariat de celle-ci dans le même délai.

..... le

le chef de camp présent
pendant toute la durée du camp

le(s) chef(s) de(s) branche(s)

le(s) chef(s) de groupe

Nom et signature

Nom(s) et signature(s)

Nom(s) et signature(s)

Déclaration de camp

Annexe I Programme détaillé
cf. explications page 2

Type d'activité:		
Thème de l'activité:		
Date:	Heure:	Explications sur le programme :

Commissariat au programme 2013
Toute déclaration n'est valable que sous sa forme originale,
signée et comprenant toutes les pièces requises.

Annexe II_a Menu

Date :	petit déjeuner :	déjeuner :		dîner
			<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	

Cocher la case si une collation à 16h00 est prévue.

Annexe II_b Budget (par .personne)

Transport :	<input type="text"/>
Nuitées / home :	<input type="text"/>
Alimentation :	<input type="text"/>
Activités :	<input type="text"/>
Autres :	<input type="text"/>

Total des frais :	<input type="text"/>
Subventions :	<input type="text"/>

Frais demandés aux participants	<input type="text"/>



Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg

61a, rue de Trèves | L-2630 Luxembourg | CCPL LU18 1111 0086 6128 0000
Tél.: +352 26 48 04 50 | Fax: +352 26 48 04 30 | mail@fnel.lu | www.fnel.lu

Déclaration de camp

*Conseil technique 2008 5/4
Toute déclaration n'est valable que sous sa forme originale,
signée et comprenant toutes les pièces requises.*



Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg

61a, rue de Trèves | L-2630 Luxembourg | CCPL LU18 1111 0086 6128 0000
Tél.: +352 26 48 04 50 | Fax: +352 26 48 04 30 | mail@fnel.lu | www.fnel.lu